

Covid-19 : CAP-relais, un dispositif d'assurance crédit plus puissant pour les entreprises

Publié le 14 juin 2020

Le MEDEF a été entendu : un dispositif plus puissant vient d'être lancé pour soutenir le crédit interentreprise et l'assurance-crédit. Il s'agit de CAP-Relais.

Depuis le début de la crise, le MEDEF a multiplié les actions auprès des assureurs-crédits, du gouvernement, du parlement et du comité de crise des délais de paiement pour obtenir un mécanisme plus efficace pour les entreprises : CAP, CAP+, CAP France Export, CAP + France Export sont des solutions importantes mais elles ne suffisaient plus à répondre à l'ampleur de la crise et aux besoins des entreprises pour assurer la continuité de la vie économique et accompagner la reprise.

CAP-Relais est un mécanisme de réassurance global temporaire du portefeuilles des assureurs-crédit qui couvrent aujourd'hui près de 200 Milliards d'euros d'encours de crédit interentreprises (près de 30 % du total). Il doit permettre de figer les couvertures dont bénéficient les clients des assureurs-crédits sur leurs acheteurs avec deux avantages :

- Pour les entreprises assurées auprès des assureurs-crédits : le maintien des garanties se fait sans qu'il y ait besoin de nouveaux contrats comme cela est nécessaire pour CAP, CAP+, CAP France Export et CAP+ France Export. Le dispositif est neutre pour les entreprises assurées.
- Pour les clients des entreprises assurées : l'engagement des assureurs-crédits sur leur compte ne souffrira plus de diminutions ou de retraits (sauf défaut de paiement ou très fort risque de défaut). Ce point sera contrôlé par Bercy.

Le dispositif concernera dans un premier temps les PME et ETI pour le marché domestique. Il sera élargi, dans un second temps, avec le PLFR3, aux grandes entreprises et à l'export.

Ce nouveau dispositif va contribuer à desserrer l'étau sur le crédit interentreprise et à redonner des capacités d'interventions aux assureurs-crédits.